Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20211129-Delib202161-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Convocation du 22 novembre 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE)
Absent : Sylvie DESBOURDELLE, Thomas ALESSI.

2021-61/ Vote du montant des redevances d'occupation du domaine public pour Orange, GRDF, GRT Gaz et ERDF

Rapporteur : Mme LEON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les index permettant la réévaluation des redevances d'occupation du domaine public,
Les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz implantés sur le domaine public par des sociétés comme GRTGaz, ORANGE, ERDF et GRDF sont soumis à la redevance d'occupation du domaine public.
Une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Pour mémoire, les redevances pour l'année 2020 étaient les suivantes :

GRTGaz :	136,70 €uros
GRDF :	480,00 €uros
ERDF :	308,00 €uros
ORANGE :	2164,62 €uros

Pour 2021, les montants proposés à l'approbation du conseil municipal sont les suivants :

GRTGaz :	140.04 €uros
GRDF :	560,00 €uros
ERDF :	300,00 €uros
ORANGE :	2194.55 €uros

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➢ d'approuver ces montants de recettes et autorise le maire à émettre les titres aux opérateurs listés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA